



**PRÉFET
DU VAL-D'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Projet Agoralim à Goussainville

Bilan de la mise à disposition du public du dossier définissant le principe et les conditions de réalisation du projet constitué en vue de sa qualification de projet d'intérêt général (PIG)

Le projet AGORALIM, dont l'installation est prévue à Goussainville, a pour objectif de doter le nord de l'Île-de-France d'un nouveau lieu pour le commerce de gros alimentaire et ainsi permettre de :

- assurer l'alimentation d'un territoire régional dont la population s'accroît,
- atténuer les émissions de gaz à effet de serre générées par le transport alimentaire
- garantir la résilience du service public alimentaire face aux situations de crise
- répondre aux nouvelles attentes des consommateurs
- répondre aux impératifs de développement économique local portés par le plan Val-d'Oise.

Le projet est porté par la SEMMARIS, autorité organisatrice du MIN de la Région parisienne, dans le cadre de sa mission d'intérêt général.

Afin de faciliter l'implantation et la réalisation du projet à Goussainville, la SEMMARIS a sollicité le préfet du Val-d'Oise en vue de sa qualification en projet d'intérêt général (PIG), au sens de l'article L. 102-1 du code de l'urbanisme.

Le rapport de présentation du projet a fait l'objet d'une mise à disposition du public du 10 juillet au 9 septembre inclus, par le biais d'un registre numérique et d'un registre physique en préfecture et en mairie de Goussainville, conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral n° 2024-17861 du 2 juillet 2024.

Dans le cadre de cette mise à disposition, des contributions ont été reçues de la part de la Chambre de Commerce et d'Industrie Val d'Oise (CCI), de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises du Val d'Oise (CPME), du Mouvement des Entreprises de France Val d'Oise (MEDEF), du Comité d'expansion économique du Val d'Oise (CEEVO), de la Ville de Goussainville, du Conseil départemental du Val d'Oise et du Collectif pour le Triangle de Gonesse (CPTG).

Le présent document, établi en lien avec la SEMMARIS, constitue le bilan de cette mise à disposition du dossier de PIG.

Synthèse des contributions reçues

Sept contributions ont été reçues au total sur toute la durée de la mise à disposition du public du principe et des conditions de réalisation du projet Agoralim sur le site de Goussainville :

- Chambre de Commerce et d'Industrie Val d'Oise (CCI) – 30/07/2024
- Confédération des Petites et Moyennes Entreprises du Val d'Oise (CPME) – 31/07/2024
- Mouvement des Entreprises de France Val d'Oise (MEDEF) – 06/08/2024
- Ville de Goussainville – 08/2024
- Comité d'expansion économique du Val d'Oise (CEEVO) – 06/09/2024
- Conseil départemental du Val d'Oise – 06/09/2024
- Collectif pour le Triangle de Gonesse (CPTG) – 06/09/2024

Sur les sept (7) contributions recueillies, six (6) sont favorables au projet. Seule la contribution du Collectif pour le Triangle de Gonesse (CPTG) se dit défavorable à la qualification en PIG du projet Agoralim.

Les registres mis à disposition en préfecture du Val-d'Oise et en mairie de Goussainville sont restés vierges d'observations.

Le présent document propose une synthèse de ces contributions selon les 7 thèmes suivants :

- A] Développement économique et territorial / Emploi / Recherche
- B] Développement social / Formation / Insertion
- C] Souveraineté Alimentaire / Circuits courts
- D] Trafic / Accessibilité / Logistique
- E] Environnement / paysage
- F] Divers – Caractère multisite du projet / Activités prévues sur le site de Goussainville
- G] Conditions de la mise à disposition

Des réponses sont apportées pour chacune des thématiques. Pour les six premières thématiques (A à F) directement liées au projet, les réponses ont été établies par la SEMMARIS.

**A] DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TERRITORIAL / EMPLOIS / RECHERCHE
OBSERVATIONS**

CCI Val d'Oise	<p><i>Opportunité pour le développement économique et social du val d'Oise (structuration des filières agricoles et alimentaires et la souveraineté alimentaire nationale).</i></p> <p><i>Développement de l'emploi local : création prévue de 4 000 à 5 000 emplois directs couvrant un large éventail de qualifications.</i></p> <p style="text-align: center;">*</p>
CPME	<p><i>Ce projet est une formidable opportunité de dynamiser notre territoire et de soutenir les initiatives entrepreneuriales innovantes.</i></p> <p style="text-align: center;">*</p>
MEDEF	<p><i>AGORALIM représente une opportunité unique pour le développement économique et social, notamment dans sa dimension inclusive et RSE, du Val-d'Oise.</i></p> <p><i>Il permettra aussi les développements technologiques grâce aux synergies nombreuses avec l'Université CY et ses 25 laboratoires de recherche.</i></p> <p style="text-align: center;">*</p>
GOUSSAINVILLE	<p><i>Le projet s'inscrit donc dans la logique de rééquilibrage économique des territoires en faveur de l'est du Val-d'Oise.</i></p> <p style="text-align: center;">*</p> <p><i>Du point de vue académique et de la R&D, Agoralim apportera une forte valeur ajoutée en synergie avec les établissements d'enseignement supérieur et de R&D présents sur le territoire.</i></p> <p><i>Le projet Agoralim trouve un fort écho auprès des écosystèmes industriels, logistiques et académiques du territoire et répond à de réels besoins auprès de nombreux acteurs publics et privés engagés dans le développement du territoire.</i></p>
CEEVO	<p><i>Du point de vue de l'attractivité territoriale et de l'implantation de nouvelles entreprises innovantes, le projet Agoralim représente aujourd'hui un facteur d'attractivité puissant.</i></p> <p><i>Le projet Agoralim pourra bénéficier, par exemple, des compétences présentes aussi bien au sein de CY Cergy Paris Université qu'au sein de l'École de Biologie Industrielle (EBI) pour développer de nouveaux champs de Recherche et Développement autour de l'agro-alimentaire.</i></p>

<p>CD 95</p>	<p><i>Agoralim offrira à l'Est du Val d'Oise une attractivité accrue pour l'accueil de projets innovants liés aux secteurs de l'alimentation du futur et de l'industrie agro-alimentaire.</i></p> <p><i>Le Département affirme son intérêt pour l' « AGORALIM Académie » afin que les 1500 emplois directs annoncés à Goussainville bénéficient aux habitants du territoire.</i></p> <p><i>La recherche d'une complémentarité avec les établissements de formation présents en Val d'Oise, et CY Cergy Paris université devra être recherchée.</i></p> <p style="text-align: center;">*</p> <p><i>Le CPTG rappelle que l'offre dans les métiers de la logistique est déjà très importante sur l'est du Val d'Oise qui souffre plus du manque de diversité des emplois locaux que d'une insuffisance du nombre d'emplois locaux.</i></p>
<p>CPTG</p>	<p><i>Le CPTG attend plus de précisions sur cet engagement de création d'emplois directs.</i></p>

Réponse du porteur :

Les avis exprimés confortent le fait que le projet envisagé poursuit un objectif de dynamisation du tissu économique local, exposé dans les limites de sa définition actuelle.

Certains contributeurs attendent du projet la recherche d'une complémentarité avec les établissements de formation présents sur le territoire et des précisions sur la création d'emplois. L'accent est mis notamment sur l'effet levier du projet en matière de structuration des filières agricoles, son impact en matière de création d'entreprises et d'emplois et sa capacité à venir en appui à une politique de formation des habitants du territoire.

La SEMMARIS réitère sa volonté de travailler en coordination avec les établissements de formation et de recherche présents dans le Val-d'Oise dans un souci de complémentarité et de mise en réseau, et de s'attacher à développer diverses catégories d'emplois tant dans la phase de construction que dans la phase d'exploitation du site.

B] DÉVELOPPEMENT SOCIAL / FORMATION / INSERTION - OBSERVATIONS	
CCI Val d'Oise	<p><i>Ce projet est une chance inestimable pour notre territoire et ses habitants</i></p> <p style="text-align: center;">*</p>
CPME	<p><i>Il est important de souligner l'engagement d'AGORALIM en faveur de l'inclusion sociale</i></p> <p style="text-align: center;">*</p>
GOUSSAINVILLE	<p><i>[Le projet va] permettre la réduction de la fracture sociale et économique ainsi que l'amélioration de l'attractivité d'un territoire qui en a fortement besoin.</i></p> <p><i>L'implantation d'un tel projet dans notre ville vise à offrir de nouvelles opportunités d'emplois et de formations à un public qui en est éloigné.</i></p> <p style="text-align: center;">*</p>
MEDEF	<p><i>AGORALIM offre des perspectives d'insertion professionnelle pour de nombreux habitants, notamment ceux rencontrant des difficultés à trouver un emploi.</i></p> <p style="text-align: center;">*</p>
CD 95	<p><i>L'accompagnement par la SEMMARIS du développement de formations de tous niveaux sur l'agriculture et l'alimentation permettant d'offrir des débouchés professionnels aux habitants du territoire.</i></p>

Réponse du porteur :

Les acteurs du territoire semblent avoir bien intégré le lien que la SEMMARIS cherche à établir entre le projet AGORALIM et les politiques locales d'insertion par l'activité économique (IAE).

L'accent est mis, en particulier, sur la nécessité que les emplois créés profitent aux habitants du territoire.

À cet égard, la SEMMARIS confirme qu'il est prévu d'introduire des clauses d'insertion conformément à la politique RSE de l'entreprise, et que le lien sera assuré entre les services publics de l'emploi et de l'insertion d'une part, et les entreprises qui seront accueillies dans la future plateforme d'autre part.

C] SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE / CIRCUIT COURT AGRICOLE - OBSERVATIONS

CCI Val d'Oise	<p><i>En structurant les filières agricoles et alimentaires, il catalyse la croissance économique et renforce la souveraineté alimentaire nationale.</i></p> <p style="text-align: center;">*</p>
CPME	<p><i>Ce projet vise à promouvoir les circuits courts, l'agriculture locale et l'agroécologie. Renforcer la résilience de notre économie locale, à valoriser nos producteurs et à favoriser une alimentation saine et de qualité pour nos concitoyens.</i></p> <p style="text-align: center;">*</p>
MEDEF	<p><i>Ce projet ambitieux vise à renforcer les capacités de production agricole franciliennes, tout en favorisant la diversification et l'agroécologie.</i></p> <p><i>En structurant les filières agricoles et alimentaires, il catalyse la croissance économique et renforce la souveraineté alimentaire nationale.</i></p> <p style="text-align: center;">*</p>
CD 95	<p><i>L'implantation d'Agoralim à Goussainville, est un projet participant à la souveraineté alimentaire et à la résilience alimentaire de l'Île-de-France et du Val d'Oise.</i></p> <p><i>Ce changement [vers les circuits-courts] ne peut se faire sans associer pleinement les agriculteurs au projet, ce à quoi le projet Agoralim devra s'attacher.</i></p> <p style="text-align: center;">*</p>
CCPTG	<p><i>Le but n'est pas de renforcer la production agricole francilienne telle qu'elle est, il faut la réorienter vers plus d'agriculture bio et durable.</i></p>

Réponse du porteur :

Les contributions montrent que les impacts du projet AGORALIM sur les filières agricoles locales sont bien appréhendés. La création d'un carreau des producteurs et d'ateliers de transformation de produits bruts participent de cet enjeu essentiel du projet.

Certaines contributions mettent l'accent sur l'association des agriculteurs ou encore la réorientation de la production agricole francilienne vers une agriculture bio et durable.

La SEMMARIS confirme qu'elle associera pleinement les agriculteurs et les organisations qui les représentent au projet et s'attachera à renforcer les circuits courts et les modes de production à impacts maîtrisés sur l'environnement.

Il est, en outre, rappelé que, sur le plan agricole, le projet AGORALIM entend accompagner la diversification de l'agriculture francilienne mais également la structuration de filières alimentaires plus durables et de proximité, l'objectif étant de faire du projet une vitrine de l'agriculture francilienne de demain.

D] TRAFIC / ACCESSIBILITÉ / LOGISTIQUE	OBSERVATIONS
CCI Val d'Oise	<p><i>[Le projet] permettrait non seulement de répondre plus efficacement aux besoins logistiques nord-franciliens mais aussi de développer une logistique en circuits courts.</i></p> <p style="text-align: center;">*</p> <p><i>L'implantation à Goussainville permettra à l'échelle du nord de la région Île-de-France et du département du Val d'Oise une optimisation des flux logistiques pour la distribution alimentaire dans le Nord de l'Île-de-France par la réduction des kilomètres parcourus.</i></p> <p><i>Le Département souligne l'enjeu de développer également une logistique démassifiée, point-à-point, capable de gérer des petits volumes, et optimiser les ruptures de charges qui nuisent à la compétitivité des chaînes logistiques courtes.</i></p>
CD 95	

Réponse du porteur :

Il est rappelé que l'aménagement d'une nouvelle plate-forme agro-logistique participe d'une rationalisation des implantations des entreprises de commerce alimentaire de gros sur le nord de l'Île-de-France et contribue à réduire globalement les émissions de GES tout en limitant la consommation du foncier.

La SEMMARIS, sur ce site comme sur le site de Rungis, intégrera des activités de groupage/dégroupage permettant de réduire les flux de véhicules et incitera les entreprises à favoriser le plus possible les véhicules décarbonés pour acheminer les marchandises jusqu'au client final.

E] ENVIRONNEMENT PAYSAGE		OBSERVATIONS
CD 95	<p><i>Au regard de la densité et localisation du projet, une attention particulière devra être portée aux dimensions environnementales et aux aménagements paysagers en particulier le long des RD.</i></p> <p style="text-align: center;">*</p>	
CPTG	<p><i>Le CPTG espère que [AGORALIM] contribuera à l'abandon du projet CAREX, à la préservation d'une centaine d'ha de l'emprise prévue et évoluera vers une plus grande intégration dans le territoire.</i></p>	

Réponse du porteur :

Certaines contributions ont mis l'accent sur les enjeux de préservation des fonciers agricoles, d'environnement et de paysage, notamment le long des routes départementales.

Consciente de l'importance de la bonne insertion urbaine et paysagère du projet de Goussainville, la SEMMARIS s'est entourée de concepteurs qualifiés en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage pour établir le schéma de principe versé dans le dossier mis à disposition du public. Les collectivités locales concernées ont été associées à ce travail.

Afin de garantir l'intégration de ces enjeux dans les étapes ultérieures du projet, des prescriptions spécifiques définies en lien avec les collectivités seront fixées dans les cahiers des charges des maîtres d'œuvre des aménagements d'infrastructures et des bâtiments.

F] DIVERS – CARACTÈRE MULTI SITE DU PROJET / ACTIVITÉS PRÉVUES SUR LE SITE DE GOUSSAINVILLE OBSERVATIONS

CPTG	<p><i>Aucune information sur les sites de Roissy et de Bonneuil-en-France ne se trouve dans le dossier. Roissy et Bonneuil-en-France sont-ils encore des sites potentiels ?</i></p> <p><i>Que signifie les activités de marché physique ? Le CPTG souhaite voir écrit que la mise en service du site de Goussainville dispensera d'aller à Rungis les grossistes et les restaurateurs du nord de l'Île-de-France qui fréquentent le MIN de Rungis, et trouveront à Goussainville la même offre qu'à Rungis. S'ils doivent continuer à aller à Rungis à quoi bon ouvrir Goussainville ? Quelles activités seront donc concentrées sur le MIN de Goussainville ? Où sont les producteurs qui fréquenteront l'Agora des producteurs ?</i></p>
------	--

Réponse du porteur :

- Sur les sites potentiels

Le site de Goussainville constitue, à ce stade, le seul site clairement identifié et confirmé pour la mise en œuvre du projet.

Si les sites de Roissy et de Bonneuil-en-France ont pu être identifiés comme des sites potentiels d'implantation du projet, ils ne sont à ce jour ni confirmés ni écartés.

Aussi, la demande de qualification de PIG du projet AGORALIM porte-t-elle uniquement sur le site de Goussainville et n'a pas pour objet de traiter des autres sites.

- Sur les activités envisagées sur le site de Goussainville

Un contributeur s'interroge sur la consistance des activités envisagées sur le site de Goussainville et sur l'intérêt de la mise en œuvre du projet AGORALIM sur le site de Goussainville vis-à-vis du site de Rungis.

L'implantation du projet AGORALIM sur le site de Goussainville ne peut être assimilée à l'instauration d'un nouveau marché d'intérêt national (MIN), distinct et concurrent de celui de Rungis. Il s'agit d'un projet qui s'inscrit dans le périmètre de Rungis, et qui a toujours été envisagé comme complémentaire à celui-ci.

L'implantation du projet AGORALIM sur le site de Goussainville présente l'intérêt, d'une part, de pouvoir faire face aux limites rencontrées par le site de Rungis qui n'est pas suffisant aujourd'hui pour répondre aux besoins alimentaires croissants des Franciliens et à la complexification des flux logistiques et, d'autre part, d'optimiser la distribution des produits alimentaires frais en Île-de-France.

En tout état de cause, à l'exception d'une nouvelle Agora des producteurs dont l'implantation est, à ce stade, envisagée sur le site de Goussainville, les activités de marché physique, c'est-à-dire les activités correspondant à la vente sur carreaux qui permet aux grossistes de disposer leurs produits pour les présenter physiquement aux acheteurs professionnels, resteront concentrées sur le site de Rungis.

L'ensemble de ces éléments figure dans le dossier de mise à disposition.

G] CONDITIONS DE LA MISE À DISPOSITION	OBSERVATIONS
<p>CPTG (06/09/2024)</p>	<p><i>Par arrêté préfectoral, la mise à disposition du public du dossier du projet Agoralim à Goussainville est organisée du 10 juillet au 9 septembre, période essentiellement de congés annuels très défavorable pour susciter l'attention du public. Le projet Agoralim méritait une période plus propice à la concertation.</i></p> <p><i>Toute personne peut donner un avis par internet, mais une fois de plus le CPTG déplore que les avis restent confidentiels, non consultables par le public. Tous les avis nous intéressent pour finalement faire évoluer le nôtre si nécessaire. L'ensemble des avis sera-t-il rendu public ? Quelle poursuite de la concertation à laquelle les associations seront associées ?</i></p>

Réponse :

Les modalités de la mise à disposition du public du dossier définissant le principe et les conditions de réalisation du projet Agoralim à Goussainville constitué en vue de sa qualification en projet d'intérêt général (PIG) respectent les dispositions prévues par le code de l'urbanisme pour les procédures de PIG.

Synthèse générale

Les contributions recueillies dans le cadre de la mise à disposition du public du dossier définissant le principe et les conditions de réalisation du projet AGORALIM à Goussainville émanent de collectivités locales, de représentants des entreprises du territoire et d'un collectif d'associations. Elles confirment dans l'ensemble l'intérêt des acteurs locaux pour le projet AGORALIM au regard des perspectives de développement économique et social dont il est porteur pour le territoire.

Le projet est majoritairement perçu comme un levier de développement du fait de la création d'emplois qu'il va permettre, ainsi qu'un vecteur d'inclusion sociale par les actions en matière de formation qui seront déployées. L'intérêt du projet pour l'agriculture francilienne est également souligné dans plusieurs contributions. Le projet AGORALIM rejoint ainsi les objectifs de politiques publiques menées par l'État et les collectivités territoriales.

Les contributeurs évoquent des synergies possibles entre le projet AGORALIM à Goussainville et d'autres projets portés sur le territoire en matière de formation, de recherche ou d'agriculture, soulignant ainsi la perspective d'inscrire AGORALIM au sein d'un projet de territoire plus large autour de l'alimentation et de l'agriculture.

Quelques points d'attention ou d'approfondissement sont relevés, notamment en matière d'insertion paysagère et urbaine du projet, d'accompagnement de la profession agricole ou encore de contribution du projet à l'emploi local, auxquels la Semmaris apportent des éléments de réponse ci-avant.

Ces points ne sont pas de nature à remettre en question le caractère d'intérêt général du projet AGORALIM à Goussainville tel que présenté dans le dossier de mise à disposition.

Annexe 1 : Retranscription des contributions reçues

1. Chambre de Commerce et d'Industrie Val d'Oise (CCI) - 30/07/2024

« Monsieur le Préfet,

Au nom de tous les élus de la CCI du Val-d'Oise, je souhaite par la présente renouveler notre soutien indéfectible au projet AGORALIM, en vue de sa reconnaissance comme projet d'intérêt général. Comme vous le savez, je me suis dès l'origine personnellement impliqué pour que ce projet, si structurant pour le territoire, puisse être mis en œuvre.

Au-delà de son implantation à Goussainville, AGORALIM représente une opportunité unique pour le développement économique et social, notamment dans sa dimension inclusive, du Val-d'Oise. Ce projet ambitieux vise à renforcer les capacités de production agricole franciliennes, tout en favorisant la diversification et l'agroécologie. Il s'inscrit dans une démarche environnementale exemplaire, contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à la résilience de notre modèle alimentaire.

AGORALIM est un levier de développement économique majeur pour l'ensemble du Val-d'Oise. En structurant les filières agricoles et alimentaires, il catalyse la croissance économique et renforce la souveraineté alimentaire nationale.

Avec la création prévue de 4 000 à 5 000 emplois directs couvrant un large éventail de qualifications, AGORALIM offre des perspectives d'insertion professionnelle pour de nombreux habitants, notamment ceux rencontrant des difficultés à trouver un emploi.

La localisation stratégique du campus AGORALIM, à proximité de la gare du Triangle de Gonesse du Grand Paris Express, facilitera l'accès à ces nouvelles opportunités professionnelles et contribuera à dynamiser l'économie locale. Les services d'accompagnement à l'emploi et les formations proposées valoriseront les métiers de l'agroalimentaire et de la food-tech, secteurs à fort potentiel de croissance.

En soutenant AGORALIM, nous affirmons notre engagement en faveur d'un développement économique durable et inclusif pour le Val-d'Oise. Ce projet est une chance inestimable pour notre territoire et ses habitants, et nous sommes convaincus qu'il contribuera à renforcer notre attractivité et notre compétitivité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations distinguées.

Pierre KUCHLY Président de la CCI Val-d'Oise »

2. Confédération des Petites et Moyennes Entreprises du Val d'Oise (CPME) - 31/07/2024

« Objet : Lettre de soutien au projet AGORALIM

Monsieur le Préfet,

La CPME Val d'Oise souhaite exprimer son plein soutien au projet AGORALIM, une initiative ambitieuse et porteuse de développement durable pour notre département.

Ce projet, qui vise à promouvoir les circuits courts, l'agriculture locale et l'agroécologie, s'inscrit parfaitement dans notre vision d'un développement économique respectueux de l'environnement et bénéfique pour les entreprises locales. En soutenant AGORALIM, nous contribuons à renforcer la résilience de notre économie locale, à valoriser nos producteurs et à favoriser une alimentation saine et de qualité pour nos concitoyens.

L'impact économique de ce projet sur la ville de Goussainville et sur l'ensemble du département du Val-d'Oise sera significatif. En particulier, AGORALIM permettra de créer des emplois locaux, de stimuler l'économie locale, de favoriser l'innovation, d'améliorer la qualité de vie en assurant une alimentation saine et de qualité, le projet aura un impact positif sur la santé publique et le bien être des habitants.

Par ailleurs, il est important de souligner l'engagement d'AGORALIM en faveur de l'inclusion sociale. Ce projet prévoit des actions concrètes pour favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de vulnérabilité, notamment par la formation et l'embauche de travailleurs locaux issus de différents horizons. En intégrant des pratiques inclusives, AGORALIM renforcera la cohésion sociale au sein de notre département et offrira des opportunités à ceux qui en ont le plus besoin.

Représentant les intérêts des petites et moyennes entreprises, la CPME du Val-d'Oise voit dans ce projet une formidable opportunité de dynamiser notre territoire et de soutenir les initiatives entrepreneuriales innovantes.

Nous croyons fermement que la réussite de ce projet dépend de la mobilisation de tous les acteurs économiques et institutionnels de notre région.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations distinguées.

Laurent Pillard, Président de la CPME Val d'Oise »

3. Mouvement des Entreprises de France Val d'Oise (MEDEF) - 06/08/2024

« Objet : Lettre de soutien au projet Agoralim

Monsieur le Préfet,

Au nom de tous les élus du MEDEF du Val-d'Oise, je souhaite par la présente renouveler notre soutien indéfectible au projet AGORALIM, en vue de sa reconnaissance comme projet d'intérêt général. Comme vous le savez, nous avons soutenu dès sa connaissance ce projet, si structurant pour le territoire, pour qu'il puisse être mis en œuvre.

Au-delà de son implantation à Goussainville, AGORALIM représente une opportunité unique pour le développement économique et social, notamment dans sa dimension inclusive et RSE, du Val-d'Oise. Ce projet ambitieux vise à renforcer les capacités de production agricole franciliennes, tout en favorisant la diversification et l'agroécologie. Il s'inscrit dans une démarche environnementale exemplaire, contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à la résilience de notre modèle alimentaire.

AGORALIM sera un levier de développement économique majeur pour l'ensemble du Val-d'Oise. En structurant les filières agricoles et alimentaires, il catalyse la croissance économique et renforce la souveraineté alimentaire nationale.

Il permettra aussi les développements technologiques grâce aux synergies nombreuses avec l'Université CY et ses 25 laboratoires de recherche.

Avec la création prévue de 4 000 à 5 000 emplois directs couvrant un large éventail de qualifications, AGORALIM offre des perspectives d'insertion professionnelle pour de nombreux habitants, notamment ceux rencontrant des difficultés à trouver un emploi.

Ces emplois couvriront une très large palette de métiers, propre à la filière agro-alimentaire mais aussi aux filières traditionnelles Service, Bâtiment et industrie.

La localisation stratégique du campus AGORALIM, à proximité de la gare du Triangle de Gonesse du Grand Paris Express, facilitera l'accès à ces nouvelles opportunités professionnelles et contribuera à dynamiser l'économie locale. Les services d'accompagnement à l'emploi et les formations proposées valoriseront les métiers de l'agroalimentaire et de la food-tech, secteurs à fort potentiel de croissance.

En soutenant AGORALIM, nous affirmons notre engagement en faveur d'un développement économique durable et inclusif pour le Val-d'Oise. Ce projet est une chance inestimable pour notre territoire et ses habitants, et nous sommes convaincus qu'il contribuera à renforcer notre attractivité et notre compétitivité.

Le projet AGORALIM est idéalement situé sur les axes stratégiques de transports du Val d'Oise et dans un bassin d'emploi favorable.

Je suis à votre disposition pour échanger sur ce sujet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations distinguées.

M ANFRAY Frédéric, Président du MEDEF Val d'Oise »

4. Ville de Goussainville - 08/2024

« Contribution de la ville de Goussainville portant sur le Projet d'Intérêt Général (PIG) AGORALIM

1/ Goussainville, un territoire de projets en fort développement

La ville de Goussainville, 31 000 habitants, se situe à proximité immédiate de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle. Desservie par la ligne RER D (25 minutes de Paris) et les autoroutes A1 et A3, elle fait l'objet d'un ambitieux projet de mutation de son territoire porté par la municipalité. Ce projet intervient notamment sur différents secteurs de réaménagement urbain :

- **le Quartier Gare**, nouvelle centralité qui accueillera, autour du futur Pôle d'échanges multimodal, 250 logements, des activités tertiaires, des commerces ainsi qu'un pôle de loisirs, à l'emplacement de l'ancienne friche industrielle Beghin-Say.
- **le Centre-ville**, à dominante résidentielle, dans lequel est prévu le réaménagement des espaces publics et des équipements, l'installation de nouveaux commerces et de logements de qualité.
- **le Vieux-Pays** : projet de redynamisation de l'ancien centre historique par le développement d'activités artisanale, artistique et culturelle et la rénovation du bâti existant.
- **le projet du BHNS** (bus à haut niveau de service) qui reliera Goussainville au Parc des Expositions, en desservant également le site AGORALIM et permettra ainsi de connecter plus efficacement les pôles d'habitat et d'emploi.
- **L'amélioration des mobilités par le désenclavement** de la ville (création de nouvelles entrées à l'est et à l'ouest de la commune) et le développement des circulations cyclables et piétonnes.

Cette dynamique vise à la fois à améliorer la qualité de vie des habitants mais également à favoriser l'attractivité économique et l'implantation d'entreprises de qualité, créatrices d'emplois. Cela passe également par la requalification et l'amélioration des zones d'activité économiques de la ville. Cette démarche, en cours de réalisation en collaboration avec la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France dans une approche de développement durable, limitera les extensions urbaines dans le cadre de l'objectif Zéro artificialisation nette (ZAN).

2/ Une opportunité pour favoriser la diversification économique du territoire

Goussainville, comme la plupart des communes urbaines de l'est du Val-d'Oise, est fortement touchée par le chômage. Il s'élève à 14,7% (2021, INSEE) soit le double de la moyenne nationale. Ce chiffre est encore plus élevé dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV), qui concentrent un tiers de la population goussainvilloise. La commune compte également un nombre important de familles vivant sous le seuil de pauvreté avec une médiane de revenus de 18160 € (soit 6200 € de moins que la moyenne nationale).

La pandémie de la COVID-19 a aggravé la fragilité de la situation économique du territoire, du fait de sa dépendance massive à l'activité aéroportuaire et aéronautique. La fermeture de l'aéroport pendant les périodes de confinement et la réduction significative du trafic a engendré de lourdes pertes économiques pour le territoire. Cette crise a prouvé la nécessité d'opérer une diversification économique vers des secteurs indispensables à la vie et non délocalisables, ce qui est le cas pour l'activité alimentaire et agricole.

Le projet AGORALIM, porté par la SEMMARIS (Société d'économie mixte gestionnaire du célèbre marché de Rungis), s'inscrit donc dans la logique de rééquilibrage économique des territoires en faveur de l'est du Val-d'Oise, tel que le décrit le « Plan d'actions pour le Val-d'Oise » lancé par l'ancien Premier Ministre Jean CASTEX, à la demande du Président de la République. Au regard de la situation socio-économique de Goussainville et du territoire, l'implantation d'un tel projet dans notre ville vise à offrir de nouvelles opportunités d'emplois et de formations à un public qui en est éloigné. Et en conséquence, de permettre la réduction de la fracture sociale et économique ainsi que l'amélioration de l'attractivité d'un territoire qui en a fortement besoin.

3/ La ville de Goussainville, engagée pour bénéficier des retombées positives d'AGORALIM

Dans le cadre de la réponse de Goussainville à l'appel à idées lancé par la SEMMARIS, en 2021, la ville a souhaité proposer un projet permettant de maximiser les retombées d'AGORALIM pour ses habitants. Dénommé REGARDS, il s'agit d'une véritable démarche de réconciliation entre ville et agriculture, visant à préfigurer l'atterrissage de ce projet sur notre territoire. Ce dernier se décline en plusieurs actions de préfiguration qui ont, depuis deux ans, commencé à se mettre en place :

- Le développement de la pratique agricole locale à destination des habitants avec la livraison en 2023 des Jardins familiaux Jeanne Barret. Ces premiers jardins familiaux à Goussainville permettent à une quarantaine de familles, ne

disposant pas de jardin et aux revenus modestes, de pratiquer l'agriculture et de consommer leur propre production.

- L'aménagement du site du Bois du Seigneur en grand poumon vert de 30 hectares, limitrophe du site AGORALIM et connecté aux cheminements piétons et cyclables le reliant au centre-ville. Il est également prévu dans ce projet une surface de 5 à 7 ha dédiés à une activité de maraîchage dont les produits pourront être vendus sur le Carreau des producteurs implanté à proximité par la SEMMARIS.

- La sensibilisation des familles et du jeune public aux notions de « bien-manger » et d'alimentation durable et accessible, au travers d'un partenariat avec l'association « Chefs4theplanet ». La commune a ainsi co-organisé en 2023 et 2024 plusieurs ateliers culinaires avec des chefs cuisiniers à destination des enfants des accueils de loisirs. Cette action est complétée par l'organisation d'un grand festival ouvert à tous autour du bien-manger, qui a eu lieu pour la première fois en 2023 et qui sera reconduit en 2025.

- L'implantation d'un tiers-lieu culinaire autour de la lutte contre la précarité alimentaire, ouvert début 2024 et animé par l'association du PTCE (Pôle territorial de coopération économique) Pays de France.

Consciente des opportunités possibles en matière de développement économique, de création d'emplois durables à destination de la population et d'image renouvelée, la ville de Goussainville s'est donc pleinement saisie de l'implantation d'AGORALIM pour décliner plusieurs actions de préfiguration structurantes et constituer autour de l'alimentation durable un véritable « projet de territoire ». »

5. Comité d'expansion économique du Val d'Oise (CEEVO) - 06/09/2024

« Objet - Contribution du CEEVO au dossier de qualification du projet Agoralim en Projet d'intérêt Général

Monsieur le Préfet,

Le territoire du Val d'Oise, couvert aux 2/3 par des Parcs Naturels Régionaux, se caractérise par un secteur agricole dynamique ainsi que par la présence de sociétés agro-alimentaires implantées sur l'ensemble du Département. L'agriculture valdoisienne repose principalement sur la présence de grandes cultures (colza, blé, betteraves), notamment sur les territoires du Vexin Français à l'ouest du Département, ainsi que sur le territoire de la Plaine de France à l'est.

Ce dernier territoire, comprenant notamment la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France, est réputé pour son exceptionnel rendement agricole.

Il s'agit également d'un territoire hétérogène, qui s'illustre depuis plusieurs années, par le fort développement de nombreuses activités tertiaires, industrielles et logistiques portées par les activités de l'Aéroport de Paris Charles de Gaulle mais aussi marqué par de nombreuses inégalités sociales avec une population jeune, parfois mal formée et souvent éloignée de l'emploi.

Ces constats ont amené les pouvoirs publics locaux à développer des stratégies locales fortes de soutien notamment aux activités agricoles et agro-alimentaires. L'agglomération Roissy Pays de France s'est ainsi doté d'une stratégie agricole ainsi que d'un « Projet Alimentaire Territorial » (PAT) axé autour de la diversification agricole, la lutte contre la précarité alimentaire et l'évolution de la restauration collective.

Dans le même temps, le Conseil Départemental du Val d'Oise, dans son rapport sur le Développement Durable 2023-2024, a confirmé un très fort intérêt pour le secteur agricole en déclinant une stratégie orientée autour de cinq axes majeurs :

- La lutte contre le changement climatique
- La préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que de la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y attachent,
- La transition vers une économie circulaire
- La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations
- L'épanouissement de tous les êtres humains

Ces stratégies s'articulent également, à l'échelle régionale, avec les axes du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) Impact 2028, dans lequel figure notamment la défense de la souveraineté alimentaire de la Région Ile de France.

Réaffirmer la souveraineté de l'Île de France implique aussi de renforcer l'autonomie agro-alimentaire de la Région, en développant les circuits-courts, la vente directe et les approvisionnements locaux.

Pour cela les agricultures franciliennes doivent être transformées en profondeur : diversification des productions, relance de l'élevage et de certaines filières anciennes, préservation des terres agricoles et des ceintures maraichères et développement d'une agriculture en milieu urbain.

Au-delà de son inscription dans les politiques locales, le projet Agoralim trouve un fort écho auprès des écosystèmes industriels, logistiques et académiques du territoire et répond à de réels besoins auprès de nombreux acteurs publics et privés engagés dans le développement du territoire.

Il apparaît en effet que l'Île-de-France, et notamment le Val d'Oise, bien que doté d'un secteur agro-alimentaire très dynamique, soit loin de l'auto-suffisance alimentaire. Les populations sont ainsi dépendantes de l'import national et international de produits alimentaires.

Aujourd'hui, la majeure partie des flux logistiques de denrées alimentaires transitent par le MIN de Rungis au Sud de Paris. Le développement de structures logistiques au Nord de l'Île-de-France prévus dans le cadre du projet Agoralim, s'appuyant sur un savoir-faire déjà existant, permettrait non seulement de répondre plus efficacement aux besoins logistiques nord-franciliens mais aussi de développer une logistique en circuits courts.

À ce titre, la proximité avec l'aéroport de Paris-Roissy-Charles-de-Gaulle est un atout exceptionnel pour le projet Agoralim. La plateforme logistique alimentaire du projet de la Semmaris pourra s'appuyer sur l'expertise des acteurs du fret de l'aéroport ainsi que sur la proximité opérationnelle accrue avec les zones de fret qui accueillent déjà de nombreuses denrées alimentaires en provenance du monde entier.

Du point de vue académique et de la R&D, Agoralim apportera une forte valeur ajoutée en synergie avec les établissements d'enseignement supérieur et de R&D présents sur le territoire. Le Val d'Oise disposant d'un pôle majeur d'enseignement supérieur et de recherche, le projet Agoralim pourra bénéficier, par exemple, des compétences présentes aussi bien au sein de CY Cergy Paris Université qu'au sein de l'École de Biologie Industrielle (EBI) pour développer de nouveaux champs de Recherche et Développement autour de l'agro-alimentaire.

Les programmes de formation développés dans le cadre d'Agoralim pourront venir compléter les formations existantes et offrir un panel de nouvelles formations d'excellence accessibles aux populations de l'est du Val d'Oise.

Enfin, du point de vue de l'attractivité territoriale et de l'implantations de nouvelles entreprises innovantes, le projet Agoralim représente aujourd'hui un facteur d'attractivité puissant. Le CEEVO, l'Agence de Développement et d'Attractivité des

Territoires du Val d'Oise, intègre d'ores et déjà ce projet dans ses argumentaires pour promouvoir le territoire.

Le CEEVO a rencontré au cours des derniers mois des sociétés porteuses de projets innovants dans le domaine de l'agriculture du futur qui pourraient venir s'agréger au projet Agoralim, porté par la Semmaris à l'est du département :

➤ Une société japonaise, rencontrée par le CEEVO en juin 2023, développe des systèmes innovants pour l'agriculture verticale en intégrant de nombreuses briques technologiques issues de l'Intelligence Artificielle et de la robotique.

Les Dirigeants de cette société nous ont indiqué leur vif intérêt pour une ouverture à l'international et l'implantation de fermes verticales expérimentales pour le marché francilien. Les dirigeants de cette société ont eu de nombreux contacts avec ceux de la Semmaris qui s'est montrée très ouverte à l'accueil de ces activités dans l'enceinte du projet.

➤ Une société lyonnaise rencontrée par le CEEVO en 2023, conçoit et installe des équipements de culture verticale très économes en eau et bénéficiant de forts rendements sans nécessiter de pesticides (armoires à végétaux, box, containers de production, ...). Ce système de production agricole innovant ouvre également la voie à une production alimentaire industrielle en circuit-court.

Les représentants de cette société nous ont confirmé leur souhait de s'implanter en Val d'Oise et particulièrement à proximité du projet Agoralim qui leur apporterait une force logistique pour développer un marché en circuit court.

➤ Une société francilienne, identifiée par le CEEVO en novembre 2023, développe un modèle de culture maraichère bio en pleine terre très performante basée sur la robotique et l'automatisation des tâches pour une distribution de fruits et légumes en circuit court. Depuis 2020 cette société essaime son modèle de fermes à l'échelle industrielle sur l'ensemble du territoire français. À ce titre, les dirigeants de la société nous ont confirmé chercher des terrains agricoles pour créer une dizaine de nouvelles unités de production. L'Est du Val d'Oise a particulièrement retenu leur attention avec le projet Agoralim dont les stratégies liées à l'alimentation du futur et liées à la logistique en circuit court répond à leurs besoins. Des rencontres ont été organisées à la fois avec le porteur du projet Agoralim et la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France.

➤ Une société belge, développe depuis 2017 un projet d'économie circulaire au sein du triangle de Gonesse. Intégrant 167 000m* de bureaux modulaires, d'incubateurs, d'espaces co-working, infrastructures sportives, centre médical, crèche, ... le projet s'adresse aux entreprises de la « biotechnologie ». Il prévoit notamment d'intégrer à ce projet une dimension intégrant de l'agriculture urbaine « high tech » sur 10 000m² de serres pour la production alimentaire et la

production de matières premières destinées aux entreprises de biotechnologies présentes au sein de ce projet.

À travers son projet, Agoralim s'intégrera ainsi parfaitement dans un territoire à vocation agricole exceptionnel ainsi que dans les stratégies de développement locales, départementales et régionales en répondant à de nombreux sujets tels que le développement de circuits courts, la lutte contre la précarité alimentaire, la formation, l'accessibilité à des emplois nouveaux pour un public éloigné.

Agoralim profitera également pleinement à l'écosystème existant, déjà en partie compatible avec le projet, notamment en matière de flux logistiques (le territoire étant une véritable porte d'entrée internationale pour le Fret en Ile-de-France), d'enseignement supérieur, de recherche-développement.

Enfin, Agoralim offrira à l'Est du Val d'Oise une attractivité accrue pour l'accueil de projets innovants liés aux secteurs de l'alimentation du futur et de l'industrie agro-alimentaire.

Au regard de l'importance que revêt ce projet pour l'économie de l'Est du Val d'Oise, mais aussi au regard des stratégies tant locales, départementales et régionales, le CEEVO souhaite ainsi apporter son soutien à la qualification d'Agoralim en « Projet d'intérêt Général ».

En vous souhaitant bonne réception de cette contribution, je vous prie d'agréer Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments distingués.

Jean-François Benon »

6. Conseil départemental du Val d'Oise - 06/09/2024

« Objet : Observations du Conseil départemental du Val d'Oise sur le dossier définissant les principes et les conditions de développement du projet Agoralim dans le cadre de la mise à disposition du public en vue de la qualification de Projet d'Intérêt Général (PIG).

Monsieur le Préfet,

Je vous prie de trouver ci-joint les observations du Conseil départemental sur le document mis à disposition du public pour le développement du projet Agoralim sur la commune de Goussainville.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Marie-Christine Cavecchi

Le Département du Val d'Oise a accueilli les annonces du Premier ministre le 7 mai 2021 à Gonesse comme une véritable opportunité pour l'Est du Val d'Oise. Le projet Agoralim, inscrit dans le plan Val d'Oise, plateforme de distribution alimentaire couplée à un pôle d'attractivité autour de l'alimentation, des circuits courts et d'une production agricole de proximité, pourra constituer un puissant écosystème au Nord de l'Île-de-France permettant de répondre aux besoins alimentaires futurs et aux nécessités environnementales.

Le Département partage les enjeux portés par ce projet :

Assurer la souveraineté alimentaire francilienne dans un contexte de réchauffement climatique

Atténuer les émissions de gaz à effet de serre générées par les flux logistiques

Garantir la résilience du service public alimentaire face aux situations de crise

Répondre aux nouvelles attentes des consommateurs, en particulier le souhait de consommer des productions locales et d'assurer la traçabilité des produits

Contribuer au développement économique du Val d'Oise et permettre l'accès à de nouveaux emplois en particulier pour les habitants de l'Est du Val d'Oise.

Le Département et la communauté d'agglomération de Roissy pays de France ont déposé le 15 octobre 2021 une contribution conjointe dans le cadre de l'appel à idées d'Agoralim pour proposer des axes d'enrichissement du projet, de construction collective et rappeler les ambitions et conditions de succès pour le Val d'Oise. Cette démarche de co-construction s'est poursuivie par une réponse conjointe avec la Semmaris à un appel à projet « Résilience et capacités alimentaires » dans le cadre de France 2030 dans la perspective de mettre en

œuvre des actions territoriales concrètes sur la production agricole, la transformation ou la distribution dans le cadre en particulier du projet Agoralim développé par la Semmaris.

Le projet Agoralim se structure autour de l'ensemble des activités de la chaîne de valeur alimentaire. Il souhaite soutenir la transition du territoire vers une agriculture plus raisonnée et nourricière, et le développement des filières agricoles locales. Plusieurs projets sont identifiés parmi lesquels la création d'outils de transformation, et la mise à disposition d'une agora des producteurs. Bien que la production de fruits et légumes y soit présente, l'agriculture du Val d'Oise est particulièrement orientée vers les grandes cultures céréalières et betteravières. Ces productions sont surtout destinées aux filières agro-alimentaires et à l'export. Diversifier les productions agricoles est un objectif qui nécessite la mise à disposition d'outils de transformation, une logistique de collecte mutualisée, de conditionnement local qui n'existent pas actuellement dans le territoire. Le projet Agoralim pourra y contribuer.

Les experts soulignent toutefois la nécessité de changement d'échelle pour les circuits-courts. Ce changement ne peut se faire sans associer pleinement les agriculteurs au projet, ce à quoi le projet Agoralim devra s'attacher. Offrir aux agriculteurs des débouchés au meilleur prix, à travers l'implantation de nouveaux outils de distribution et de transformation peut permettre de reconnecter l'amont agricole avec l'aval.

Le Département affirme son intérêt pour la « Rungis Académie » afin que les 1500 emplois directs annoncés à Goussainville bénéficient aux habitants du territoire. L'accompagnement par la SEMMARIS du développement de formations de tous niveaux sur l'agriculture et l'alimentation permettant d'offrir des débouchés professionnels aux habitants du territoire dans les métiers de l'agriculture, de l'alimentation et de la logistique, notamment au sein d'Agoralim viendra renforcer l'offre territoriale. Ce développement des formations contribuera également à ce que les entreprises agricoles, de logistique et de restauration du territoire trouvent une main d'œuvre qualifiée.

Anticiper les besoins en emploi pour le projet Agoralim, afin que les structures du territoire (organismes de formation, Pôle Emploi...) puissent préparer et accompagner les habitants du territoire sera nécessaire et plus particulièrement pour les publics éloignés de l'emploi (ex parcours d'insertion). La recherche d'une complémentarité avec les établissements de formation présents en Val d'Oise, et CY Cergy Paris université devra être recherchée.

Sur le Triangle de Gonesse, la cité scolaire à vocation internationale intégrant un lycée agricole, portée par la Région Ile de France et le Département du Val d'Oise

participera également au renforcement de l'offre de formation nécessaire à l'est du Val d'Oise. Le campus de formation envisagé par Agoralim à proximité de la gare du Triangle de Gonesse est particulièrement intéressant pour créer un véritable pôle de formation en Val d'Oise pour les métiers liés à l'agriculture et à l'alimentation.

En matière logistique, Agoralim ambitionne de développer une logistique optimisée pouvant servir également les besoins des circuits de proximité. Dans cet objectif, le Département souligne l'enjeu de développer également une logistique démassifiée, point-à-point, capable de gérer des petits volumes, et optimiser les ruptures de charges qui nuisent à la compétitivité des chaînes logistiques courtes.

Il est à noter que l'implantation à Goussainville permettra à l'échelle du nord de la région Ile-de-France et du département du Val d'Oise une optimisation des flux logistiques pour la distribution alimentaire dans le Nord de l'Ile-de-France par la réduction des kilomètres parcourus au regard de l'implantation sud du marché national. Cette réduction contribuera à la diminution des émissions de CO2. L'implantation d'Agoralim à Goussainville facilitera la réponse aux flux alimentaires supplémentaires générés par la croissance démographique particulièrement marquée en Val d'Oise et en Seine-Saint-Denis.

Au regard des objectifs environnementaux, il est nécessaire d'anticiper et minimiser l'impact de l'implantation d'Agoralim sur le trafic routier, déjà chargé dans cette partie du territoire.

L'accès au site de Goussainville est présenté en page 14 du dossier de PIG, avec en premier lieu les principes de circulations internes au projet, puis la création des deux accès principaux, l'un au nord pour les PL et VL/VUL, l'autre au sud-ouest pour les VL/VUL.

Il est à noter que ces deux accès se branchent directement sur deux routes départementales, au nord, la RD317, au sud, la RD47a. Le branchement sur la RD317 nécessitera d'importants travaux : la création d'un ouvrage d'art, un décalage de la RD317 et un diffuseur routier entre la RD317 et les accès au site AGORALIM. Cet ouvrage permettra à la fois de desservir le site SEMMARIS de Goussainville et les futurs terrains d'urbanisation au Nord. Le Département attire l'attention de l'Etat, et au regard du caractère d'intérêt national du projet, sur la nécessité d'un tour de table financier avec les différentes parties prenantes pour le financement de ces infrastructures d'accès sur les dispositifs de droit commun ou spécifiquement fléchés sur le développement de ce territoire avec l'objectif de tenir le calendrier affiché 2027-2029.

Enfin, le site sera desservi par la future ligne de BHNS Goussainville-PIEX, celle-ci passant sur la RD47a. Le Département ayant la maîtrise d'ouvrage déléguée du projet de BHNS, il étudiera l'interface entre la future ligne et le projet, en lien direct avec la SEMMARIS. Au regard de la densité et localisation du projet, une attention particulière devra être portée aux dimensions environnementales et aux aménagements paysagers en particulier le long des RD.

L'implantation d'Agoralim à Goussainville, est un projet participant à la souveraineté alimentaire et à la résilience alimentaire de l'Île-de-France et du Val d'Oise. Il constitue un projet d'utilité publique pour les prochaines décennies en Île-de-France et un moteur du projet territorial pour l'agriculture et l'alimentation du futur.

Structurant, il pourra également jouer un rôle de catalyseur pour les transitions agricoles en Val d'Oise, contribuera par la création de 5000 emplois au développement économique du Val d'Oise et constitue une réelle opportunité d'emplois pour les habitants, et en particulier les jeunes. »

7. Collectif pour le Triangle de Gonesse (CPTG) - 06/09/2024

Mise à disposition du public du dossier du projet Agoralim sur le site de Goussainville en vue de la qualification de projet d'intérêt général (PIG)

Avis du Collectif pour le Triangle de Gonesse (CPTG)

Association loi 1901, le Collectif pour le Triangle de Gonesse (CPTG) regroupe des adhérent.es de toute la France et principalement quatre associations départementales d'environnement du Val d'Oise et de la Seine Saint Denis : les Amis de la Terre Val d'Oise, Environnement 93, MNLE 93 et FNE Val d'Oise. Il a reçu le soutien de FNE Ile-de-France et de nombreux élus de différentes formations politiques.

Remarques préliminaires.

Par arrêté préfectoral, la mise à disposition du public du dossier du projet Agoralim à Goussainville est organisée du 10 juillet au 9 septembre, période essentiellement de congés annuels très défavorable pour susciter l'attention du public. Le projet Agoralim méritait une période plus propice à la concertation.

Toute personne peut donner un avis par internet, mais une fois de plus le CPTG déplore que les avis restent confidentiels, non consultables par le public. Tous les avis nous intéressent pour finalement faire évoluer le nôtre si nécessaire. **L'ensemble des avis sera-t-il rendu public ? Quelle poursuite de la concertation à laquelle les associations seront associées ?**

Rappel historique

Dès l'annonce de l'abandon du projet EuropaCity par le gouvernement, le haut fonctionnaire Francis Rol-Tanguy a été chargé de trouver un projet alternatif pour le Triangle de Gonesse. Dès cette période de consultations de début 2020, sous la responsabilité de Francis Rol-Tanguy, la SEMMARIS a été évoquée comme un des acteurs potentiels du projet alternatif.

En juillet 2021 l'annonce du plan Val d'Oise par le premier ministre Jean Castex a confirmé l'intérêt de la SEMMARIS pour un projet d'extension du MIN de Rungis au nord de l'Ile de France et plus précisément à l'est du Val d'Oise du nom d'Agoralim « *s'appuyant sur une plateforme logistique située à proximité de Gonesse* » ... « *La partie sud de la ZAC, pourrait accueillir en lien avec le projet Agoralim, un pôle d'attractivité autour de l'alimentation, des circuits courts et de la production agricole de proximité.* »

En février 2022 le rapport Agoralim remis au gouvernement par le président du MIN de Rungis localisait à Goussainville la plateforme logistique et précisait le projet multisites à Roissy, Gonesse et Bonneuil-en-France nécessitant un investissement de 1,4 milliards d'€ dont 50% venant de la SEMMARIS.

Que nous apprend le dossier mis à disposition du public ?

Sur le site de Goussainville

En 2024 le dossier maintient qu'Agoralim reste un projet multisites ayant toujours pour objectif la création de 4000 à 5000 emplois directs, mais présente une qualification de PIG (Projet d'Intérêt Général) sur le seul site de Goussainville destiné à la plateforme logistique, pour 300 millions d'€ d'investissement de la SEMMARIS et la création de l'ordre de 1500 emplois directs, dans plusieurs secteurs et sur tous niveaux de qualifications - **page 20**. Le CPTG rappelle que l'offre dans les métiers de la logistique est déjà très importante sur l'est du Val d'Oise qui souffre plus du manque de diversité des emplois locaux que d'une insuffisance du nombre d'emplois locaux.

Le CPTG attend plus de précisions sur cet engagement de création d'emplois directs.

Sur les principes généraux du projet multisites Agoralim **en page 11** du dossier, le CPTG demande des éclaircissements. Nous avons bien compris que « **le projet Agoralim a pour ambition de créer une nouvelle place en Ile-de-France, dans le Val d'Oise, pour le commerce de gros alimentaire** » qui concerne le site de Goussainville. Mais que veut dire à la fin du paragraphe « *A l'exception de l'Agora des producteurs (qui comprendra un espace de vente B2B* de produits locaux), les activités de marché physique resteront concentrées sur le MIN de Rungis. S'agit-il des emplois les plus qualifiés ?* »

*Définition trouvée de la vente B2B (que vient faire cet acronyme dans un dossier à destination du public ?) ou BtoB (pour Business to Business) est le « *processus de vente de services, de produits ou de SaaS ? à une autre entreprise. Il s'agit d'un modèle de vente complexe qui nécessite une équipe de commerciaux compétents en communication et en négociation, de bons processus de vente et une base de données solide* ».

Que signifie les activités de marché physique ? Le CPTG souhaite voir écrit que la mise en service du site de Goussainville dispensera d'aller à Rungis les grossistes et les restaurateurs du nord de l'Ile-de-France qui fréquentent le MIN de Rungis, et trouveront à Goussainville la même offre qu'à Rungis. S'ils doivent continuer à aller à Rungis à quoi bon ouvrir Goussainville ?

Quelles activités seront donc concentrées sur le MIN de Goussainville ? Où sont les producteurs qui fréquenteront l'Agora des producteurs ?

En page 13 et suivante diverses informations retiennent l'attention du CPTG :

La surface de 27 ha comparée aux 234 ha du Min de Rungis représente 120 000 à 130 000 m² de surface de plancher comparée à 1 million de m² du MIN de Rungis, soit une surface de plancher à l'ha assez semblable. Cependant, on retiendra que le MIN de Rungis représente environ 8,5 fois le projet de Goussainville.

Le dossier du projet fait état du projet de TGV fret CAREX. C'est l'occasion de rappeler que pour les associations dont FNE Val d'Oise et les Amis de la Terre Val d'Oise, le projet CAREX n'a jamais fait la preuve qu'il entraînerait une réduction du trafic aérien plutôt qu'un afflux supplémentaire de fret à Roissy – avec un accroissement du trafic routier - et que s'il devait se faire, il devrait trouver sa place sur la plateforme de Roissy. -

Sur les autres sites

Aucune information sur les sites de Roissy et de Bonneuil-en-France ne se trouve dans le dossier. **Roissy et Bonneuil-en-France sont-ils encore des sites potentiels ?**

Une simple allusion au site du Triangle de Gonesse en **page 12** relative à un **« campus dédié à la formation : l'Agoralim Académie »** et toujours en page 12 **« A ce stade, il est envisagé que ce campus soit localisé à proximité de la gare du Triangle de Gonesse du Grand Paris Express (GPE). »**

*« Le développement de ce campus de formation sera mis en œuvre par le biais d'une **gouvernance multi-partenariale**, regroupant la SEMMARIS, les services et agences de l'Etat ainsi que les collectivités territoriales compétentes sur les questions d'emploi et formation. »*

Ce qui pour le CPTG rappelle étrangement le projet « EuropaCity Compétences » lancé brillamment et bruyamment le 19 mai 2019 lors d'une réunion publique à Villiers-le-Bel quelques mois avant l'abandon d'EuropaCity et la disparition silencieuse de ladite association.

Pour le CPTG, sans plus de précision, l'implantation « d'Agoralim Académie » à côté de la gare en plein champ, appelée aujourd'hui de façon trompeuse « Gare de Gonesse », n'a pas plus de raison d'être localisée sur le Triangle de Gonesse que la Cité scolaire. La cohérence du projet de campus « Agoralim Académie », avec la Cité scolaire au regard des besoins de formation de l'est du Val d'Oise reste à démontrer.

Par contre, concernant le site de Gonesse, le discours du Premier ministre Jean Castex indique pour **la partie sud de la ZAC** : « *un pôle d'attractivité autour de l'alimentation, des circuits courts et de la production agricole de proximité.* ». **Le CPTG a accueilli avec intérêt cette proposition de production agricole alimentaire en circuits courts et souhaite connaître son évolution et notamment les modalités de sa concrétisation.**

La qualification en projet d'intérêt général (PIG) est l'intérêt de la SEMMARIS

En plus des quelques informations sur l'état actuel du projet d'ensemble Agoralim et en particulier sur le site de Goussainville, le dossier au chapitre 4 informe sur les conditions de fond et de forme à réunir selon la loi pour la qualification en PIG et argumente sur le respect de toutes les conditions de fond et de formes pour le projet du site de Goussainville. PIG ou pas, le CPTG comprend tout l'intérêt pour la SEMMARIS d'obtenir cette qualification de PIG afin de faciliter son implantation à Goussainville.

Le CPTG ne conteste pas, au sens juridique la qualification en PIG, par contre il ne partage pas l'analyse vertueuse telle que le dossier présente le projet Agoralim et son implantation sur le site de Goussainville.

Le CPTG a une autre vision de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire que celle présentée par la SEMMARIS dans le dossier.

Pour illustrer le propos une citation du dossier en **page 9** suffit, mais il y en aurait bien d'autres.

*Afin d'assurer la souveraineté alimentaire francilienne dans un contexte de réchauffement climatique, il est donc indispensable à la fois **de renforcer la production agricole francilienne et d'adapter en profondeur les pratiques agricoles** (pratiques agroécologiques, cultures adaptées aux nouvelles conditions climatiques, etc), tout en **reconfigurant les chaînes logistiques** pour accompagner le renforcement de la production agricole francilienne (chaînes plus courtes) et la connectivité avec de nouveaux bassins de production (projet de Mise au Gabarit Européen de l'Oise pour se connecter avec l'Europe du Nord).*

Les auteurs de cette phrase et de l'ensemble du dossier n'ont certainement pas visité en 2019 l'exposition « *Capital Agricole* » au Pavillon de l'Arsenal. Ils y auraient découvert l'histoire et un futur agricole francilien. Ils y auraient appris qu'il y a moins d'un siècle, l'autonomie alimentaire était de l'ordre de 80% et que ce n'est pas seulement l'évolution démographique qui a conduit à la perte de cette autonomie alimentaire durant le 20e siècle mais surtout une accélération après la 2e guerre mondiale du développement du machinisme agricole, de

l'usage des engrais chimiques et des pesticides, de l'agriculture mondialisée. Le Canal Seine Nord Europe est avant tout nécessaire à l'agriculture céréalière pour accroître ses capacités d'exportation rapide en gros volume à des fins de spéculation selon les cours des céréales.

Pour le CPTG il ne s'agit pas de renforcer la production agricole francilienne telle qu'elle est, il faut la réorienter vers plus d'agriculture bio et durable (le Val d'Oise est la lanterne rouge en agriculture bio avec une SAU *-surface agricole utile-* en bio de 1,8 % quand la moyenne nationale est de plus de 10%)

Conclusion :

Lors de l'annonce du projet Agoralim par le Premier ministre Jean Castex, la référence aux circuits courts et à la production agricole de proximité, a pu laisser penser qu'il y avait une certaine inspiration venant du projet alternatif CARMA (Coopération pour une Ambition agricole, Rurale et Métropolitaine d'Avenir) qui a pour origine en 2016 l'appel à projet de la Métropole du Grand Paris qui proposait de bétonner 15 ha du Triangle de Gonesse. Dans le contexte de la lutte contre EuropaCity menée par le CPTG, CARMA a répondu par un projet alternatif de maintien de l'agriculture et son évolution en agriculture bio destiné à s'étendre sur les 670 ha encore agricoles du Triangle de Gonesse et au-delà. CARMA a permis la création d'un PTCE (Pôle Territorial de Coopération Economique) basé aussi à Goussainville, mais sans qu'il n'y soit fait référence dans le dossier.

L'implantation d'Agoralim sur 27 ha d'espace naturel et agricole en continuité avec l'espace bâti de Goussainville, destinés initialement au projet CAREX d'une emprise de 125 ha, n'impacte pas les potentialités agricoles du Triangle de Gonesse et de la Plaine de France.

Le CPTG n'approuve pas la qualification en PIG du projet de site de Goussainville, mais espère qu'il contribuera à l'abandon du projet CAREX, à la préservation d'une centaine d'ha de l'emprise prévue et évoluera vers une plus grande intégration dans le territoire.

Pour le CPTG

Bernard Loup